



© Oise Tourisme  
Juillet 2019



FORÊT  
CANDIDATE

# Compiègne

## Une forêt royale picarde forgée par l'homme

**Ancienne forêt royale, la forêt de Compiègne** située dans l'Oise est un exemple typique d'un massif forgé par l'action de l'homme et son histoire. Elle a été aménagée pour la chasse par les souverains successifs, comme en témoignent les carrefours en étoile. Elle a également dû faire face aux conséquences de la guerre, des tempêtes et des sécheresses.

La gestion sylvicole de la forêt s'appuie sur une longue expérience. Caractérisée par un fort potentiel de production, Compiègne est reconnue pour ses hautes futaies de hêtre et de chêne de grande valeur esthétique et fournissant des produits de qualité pour la filière bois.

D'une surface de 14 500 hectares, elle constitue un important réservoir de biodiversité, au sein du réseau des forêts picardes (Laigue, Ourscamp, Retz, Halatte...).

Située à 80 kilomètres au nord de Paris, elle offre un cadre de vie exceptionnel aux habitants du compiégnais, avec de nombreux sentiers de randonnée, pistes cyclables, aires d'accueil...

Le comité de pilotage présentera le dossier de candidature au label Forêt d'Exception® dès la validation du second contrat de projet.

**Le comité de pilotage**, présidé par le maire de Compiègne et président de l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), est composé des membres suivants :

- la sous-préfecture de Compiègne,
- la direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Picardie,
- la direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise,
- la région Hauts-de-France,
- le département de l'Oise,
- l'Agglomération de la région de Compiègne,
- la communauté de communes des lisières de l'Oise,
- Oise Tourisme,
- l'Association du Pays compiégnais,
- l'Office national des forêts qui anime le comité.

**Les actions à venir** pour la forêt de Compiègne sont les suivantes : le lancement d'une enquête de fréquentation, le réaménagement du site d'accueil des étangs Saint Pierre, la poursuite de la valorisation historique et paysagère du site classé du Grand Parc (dont le Berceau de l'Impératrice), la valorisation pédagogique de la réserve biologique des Beaux Monts.